

MAIRIE DE CURTIL-SOUS-BUFFIERES- 71220

Procès-Verbal Séance ordinaire du 21 JUIN 2024

Début de séance : 18h30

Président : PERROUSSET Robert

Secrétaire de Séance : MORENO Valérie

Procuration : Jean-Laurent CHANEL a donné pouvoir à Magali BONA

<u>Présents</u>	<u>Excusés</u>	<u>Absents</u>
BONA Magali GIL Olivier MORENO Valérie PERROUSSET Robert REYMONDON Denis	CHANEL Jean-Laurent	



1. Approbation du compte rendu du 11 avril 2024

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal du 11 avril 2024.

2. Affectation des comptes de résultats Assainissement : DÉLIBÉRATIONS 2024/018 & 2024/019

Pour rappel : Le budget assainissement a été repris par la Communauté de Communes du Clunisois depuis le 1er janvier 2024. Lors de la clôture des comptes au 31 décembre 2023, il avait été demandé aux collectivités de procéder aux votes des affectations de résultats pour intégration dans le budget primitif de la commune. L'information initiale transmise par le SGC DE MACON (Trésorerie) souhaitait une affectation de résultats budget par budget (bien dissocier les écritures comptables du budget commune et ceux du budget assainissement).

Après étude de nos affectations, la SGC demande que la reprise ne soit pas dissociée mais cumulée entre les budgets. En conséquence, les écritures comptables doivent être modifiés.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité la décision modificative 1/2024 concernant l'affectation des comptes de résultats Assainissement et l'annulation et le remplacement de la délibération 2024/013.

3. Installation des écluses :

Afin de lancer la mise en place des chicanes de ralentissement aux entrées du bourg sur la D17 par Signal 71 et compléter le matériel nécessaire, **le conseil décide à l'unanimité de passer commande de 4 panneaux A3a et deux poteaux avec bride.** Signal 71 devrait intervenir à la mi-juillet.

Une écluse en centre bourg sera installée et étudiée dans le cadre du projet d'aménagement du bourg.

4. Questions diverses :

A) Information RPI :

Le maire expose une information sur le renfort de M. Marin LERIEUL, envisagé en raison de la suppression de poste d'instituteur à Sivignon et de la volonté d'intégrer les enfants de deux ans dits TPS (toutes petites section) dans les classes de maternelles à Buffières.

Denis Reymondon, qui siège au Conseil d'École rappelle que le RPI n'a ni vocation, ni obligation à intégrer les TPS en maternelle, l'école n'étant obligatoire qu'à partir de l'âge de 3 ans révolu dans l'année de la rentrée scolaire. Les enfants les plus jeunes peuvent être accueillis à la maison d'assistantes maternelles ou en crèche et à la charge des parents.

Après présentation, le conseil décide de ne prendre une décision qu'avec des informations plus précises et particulièrement sur le coût que représenterait cette nouvelle organisation des écoles.

Si M. Marin devait être employé, Denis Reymondon demande que le coût de ses heures soient répartis au prorata du nombre d'habitants par commune et non par nombre d'élèves scolarisés.

D'autre part, si une aide est apportée, il précise qu'elle doit l'être à l'instituteur qui va se retrouver seul à l'école à Sivignon avec 3 voire 4 niveaux de classe (CE1, CE2, CM1 et possible arrivée de CM2). L'institutrice de maternelle de Buffières profite déjà du renfort d'une Atsem (agent territorial spécialisé des écoles maternelles) à la charge du RPI et même, en cas de nécessité, d'une troisième personne déjà employée pour la cantine.

B) Révision des tarifs de concessions au cimetière :

Le conseil propose d'attendre le retour de Géraldine Vivier pour faire le point sur l'état de paiements de concessions et sur une éventuelle augmentation des tarifs. Denis Reymondon propose d'afficher l'information à l'entrée du cimetière.

C) Travaux sur le Grand Chemin :

Le Maire présente le devis reçu de la société Bosselet pour poser des glissières et éviter que cela ravine en cas de grosses pluies. **Le conseil accepte ce devis et décide de faire UNE demande de subvention auprès de la Communauté de Communes du Clusois.**

D) Tableau pour tenue du bureau de vote :

1er Tour 30 juin 2024	PRESIDENT	SECRETAIRE	ASSESEUR
8h - 10h	PERROUSSET	MORENO	GIL
10h - 12 h	REYMONDON	BONA	
12h - 14h	MORENO	BONA	
14h - 16h	PERROUSSET	CHANEL	
16h - 18h	REYMONDON	BONA	

Dépouillement	PERROUSSET	BONA	MORENO	REYMONDON D
	CHANEL	GIL	LAROCHE	REYMONDON B
	AUBERGER			

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20.

La secrétaire de séance

Valérie MORENO

